



CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ÉCOSSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture

REUNION AMICALE

Au sein du concours agricole d'Ardes DELEGATION HAUTS DE FRANCE

14 AVRIL 2019

ARDRES

167 AVENUE DE TURENNE
62610 ARDRES

A partir de 14h

Nathalie Duclay et Stéphanie Rasse vous accueilleront autour d'un café

14 heures 30

Chasse au trésor dans le cadre du concours agricole de ARDRES

Initiation à l'éducation canine

Conseils de toilettage, préparation à l'examen de confirmation
Discussion et/ou échange libre entre propriétaires, éleveurs
Petite pause goûter offert par les délégués et le CATE

Afin de faciliter l'organisation de cette journée, nous vous remercions d'envoyer votre bulletin d'inscription le plus rapidement possible et en tout état de cause **avant le 7 avril 2019**

N.B. : nous vous informons qu'en raison des obligations imposées par les services vétérinaires départementaux, tous les chiens présents doivent être inscrits dans le délai fixé ci-dessus, afin d'éviter leur interdiction d'accès au site. Par ailleurs, aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous adresser à

Nathalie Duclay
06 86 33 04 02



BULLETIN D'INSCRIPTION

(à photocopier si vous avez plus de deux terriers à inscrire)

A retourner **avant le 7 avril**,
Règlement sur place

Nom du chien :

Race : N° Livre d'Origines :

Sexe : Date de naissance : N° d'identification :

Nom du chien :

Race : N° Livre d'Origines :

Sexe : Date de naissance : N° d'identification :

Propriétaire :

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....

N° Adhérent C.A.T.E. :	TARIF NON-ADHERENT	TARIF ADHERENT	SOMME DUE
DESIGNATION			
PARTICIPATION	5€x	5€x	
		.	
ADHESION au C.A.T.E. 35€ simple, 43€ couple, à partir de 70€ membre bienfaiteur (<i>chèque ordre CATE</i>)			

N'oubliez pas de remplir et de joindre un bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 pour pouvoir bénéficier des tarifs « Adhérent C.A.T.E. ».

IMPORTANT : N'OUBLIEZ PAS DE DISTINGUER VOS DIFFERENTS REGLEMENTS PAR CHEQUES, MERCI !